0710009Z
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE LOUISE MICHEL
1 ROUTE DE ST LOUP DE LA SALLE
71150 CHAGNY
Tel : 0385871771

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TARIFS RESTAURATION 2021

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 27

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2020
Réuni le : 24/11/2020
Sous la présidence de : Christophe Boudias
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TARIFS RESTAURATION 2021
Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BOUDIAS, chef d'établissement, adopte les tarifs de restauration pour l'année 2021 qui s'inscrivent dans le cadre de la politique définie par le Département de Saône-et-Loire conformément à la délibération de l'assemblée départementale n°404 du 17 septembre 2020 et sont présentés dans le tableau ci-joint.

Il est précisé que le montant du forfait élèves pour la demi-pension est reconduit à hauteur de 460 eur pour 2021 avec la répartition suivante qui tient compte du nombre de jours pour chacune des 3 périodes :

* 1er trimestre (janvier-mars) : 140 euros
* 2ème trimestre (avril-juillet) : 147 euros
*3ème trimestre (septembre-décembre) : 173 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Boudias
Prénom : Christophe
Signé le: 27/11/2020 13:53:09

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.